



## LES THINK TANKS JURIDIQUES VEULENT REDONNER AU DROIT SA JUSTE PLACE

En période électorale, les think tanks juridiques sont en pleine effervescence. Portés par un développement certain en France, ils veulent occuper toute leur place sur l'échiquier politique. Avec un leitmotiv : améliorer les règles juridiques. A la rencontre de ces acteurs dont la composition, le fonctionnement et les actions restent encore méconnus.

**D**ÉPUIS qu'ils ont trouvé une place comme force de propositions dans le débat politique, les think tanks juridiques comptent aujourd'hui dans le paysage public. En France, ces groupements qui ambitionnent d'influencer les pouvoirs publics en vue d'améliorer l'efficacité des règles juridiques ne cessent de se développer. « *Le phénomène est incontournable aujourd'hui car sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat il y a très peu de juristes, d'avocats* », souligne Nicolas Guérin, directeur juridique et président du Cercle Montesquieu. Plus d'une dizaine de groupements utilisent le terme think tank juridique pour se définir. « *En France, il s'agit d'une appellation, prévient d'emblée Olivier Urrutia, directeur général de l'Observatoire européen des think tanks. Seuls les Etats-Unis lui offre un statut fiscal* ». L'absence de reconnaissance juridique dans l'Hexagone est-elle préjudiciable ? « *Dans la mesure où le terme de think tank n'est pas lié à un statut juridique, certains l'utilisent à tort et à travers. Ce qui importe est son contenu* », estime Wilfried Meynet, avocat spécialisé en droit des associations et des fondations.

Les spécialistes s'accordent, en revanche, pour dire que le think tank, littéralement réservoir de pensées, désigne une structure de droit privé, indépendante, réunissant des experts bénévoles qui travaillent à l'élaboration de propositions concrètes et utiles afin de peser sur les affaires publiques. « *A la différence des Lobbys, ils représentent l'intérêt général et non l'intérêt d'un groupe. Il n'ont pas une mission claire et nette, si ce n'est de changer les choses en mieux* », résume Nicolas Guérin. Les think tanks juridiques sont classés dans la catégorie des monothématiques, même si les questions juridiques recouvrent différents pans de la société et des politiques publiques. Ils n'ont pas le même terrain de jeu, les mêmes typologies de membres et les mêmes ambitions.

### Promouvoir le droit dans le débat public

Dernier né des think tanks juridiques français, « *Quelle Justice ?* », créé en février 2017, fait parler de lui. Pour cause, il entend clairement se distinguer de ses confrères. « *On étouffe dans le monde judiciaire et juridique de ces non-dits dont les autres think tanks entretiennent ici ou là la permanente prudence, courtoisie, pour ne pas dire convenue. Ce n'est clairement pas notre façon de faire*, explique l'avocat Pascal-André Gérinier, co-fondateur de « *Quelle Justice ?* ». *Cela ne peut pas durer. La Justice, gardienne constitutionnelle des libertés, ne joue clairement pas son rôle* ». Les autres think tanks juridiques de la Place sont moins virulents mais tout autant impatients. C'est ainsi que Droit & Croissance, think tank fondé par l'avocate Sophie Vermeille, entend promouvoir l'analyse économique du droit, afin de proposer des réformes du droit français pérennes et efficaces. « *C'est un domaine où l'université est défaillante et où les politiciens ne sont pas des experts du sujet, déclare sa fondatrice. Le droit évolue et se complexifie, il est temps d'apporter notre pierre à l'édifice* ». Elu local et avocat, Louis Vogel est dans le même état d'esprit pour Louis Vogel. Le Think tank le Club D'Iéna, dont il est le fondateur, ambitionne de « *réfléchir sur le droit et sa*

place dans la société ». L'objectif affiché est de redonner sa place au droit dans le débat politique pour promouvoir une approche juridique des questions politiques et sociales. L'Incubateur du barreau de Paris entend aussi aller de l'avant. Sa vocation est d'analyser et de synthétiser l'état du marché français et les discussions déjà menées tant au niveau des instances nationales qu'euro-péennes. Il vise également à identifier les obstacles légaux, réglementaires et fiscaux actuels au développement de l'activité des avocats. Sans oublier de mettre en perspective le marché français avec les évolutions constatées à l'étranger et formuler des propositions concrètes de réforme. Les juristes d'entreprise ont aussi toute leur place dans le débat. Le président du Cercle Montesquieu Nicolas Guérin en est convaincu : « *les directeurs juridiques sont les premiers consommateurs des normes dans les entreprises. Notre ambition est que la règle soit juste, efficace, simple et bien rédigée. Nous*



Louis Vogel,  
fondateur du  
Club d'Iéna

*apportons donc notre vécu en la matière en prenant position dès l'élaboration des normes ».*

### Des Hommes et des idées

Parmi les différents think tanks juridiques, la composition de leurs membres est l'autre critère de « classification ». Par exemple, le Cercle Montesquieu regroupe des directeurs juridiques (de tous les principaux secteurs d'activité, d'entreprises privées, publiques, d'associations et d'institutions reconnues). Alors que Le club des Juristes réunit des professionnels d'horizons divers : magistrats, avocats et notaires, professeurs et représentants d'entreprises. De son côté, Droit & Croissance précise qu'en dehors des juristes, il a surtout des économistes. « *Les articles de recherche nécessitent une double compétence* », justifie le think tank. Le Club d'Iéna, quant à lui, attire des spécialistes du droit, des acteurs de la société civile, des représentants politiques et des citoyens. « *Tout un croisement de per-*

## « La vocation d'un think tank est de combler un vide démocratique »



Interview  
d'Olivier Urrutia,  
directeur général  
de l'Observatoire  
européen des  
think tanks

### Droit & Patrimoine : Sans statut officiel, quelles sont les caractéristiques principales d'un think tank ?

Olivier Urrutia : Un des éléments qui permet de distinguer un think tank d'un autre groupement est qu'il est toujours à but non lucratif. Il n'a pas un objectif financier comme c'est le cas pour les cabinets de lobbying. L'activité du groupement permet également de différencier les think tanks d'autres groupements. Le think tank fournit des écrits. Il réfléchit, recherche, produit et diffuse de la connaissance et des recommandations en politique publique. C'est une expertise privée, une émanation de la société civile. Il se situe entre le champ académique et la politique.

### D & P : Les think tanks doivent-ils être neutres ?

- La vocation d'un think tank est de combler un vide démocratique. Par définition, ils ne sont jamais neutres car ils proposent une expertise sur les politiques publiques qui se distingue de la recherche académique universitaire. En participant au débat public, ils sont idéologiquement orientés. Mais cela ne veut pas dire

qu'ils sont proches d'un parti politique. Enfin, il est important de se pencher sur son budget et sur ses financeurs pour vérifier son indépendance.

### D & P : D&P : Comment expliquer le développement des think tanks en France ?

- Le think tank moderne est né aux Etats-Unis, à la fin de la seconde guerre mondiale, dans le cadre du passage à la guerre froide. Pour gagner la guerre des idées, des doctrines ont été déployées. Elles provenaient notamment des think tanks souhaitant apporter leurs travaux à l'Etat. Dans les pays démocratiques, il y a ainsi une corrélation entre une crise économique, ou politique, ou financière et le développement de think tanks. C'était le cas en France lors de la dernière crise financière. S'ajoute à cela un élément d'ordre général : la mondialisation qui entraîne un flux continu d'informations et de nouvelles problématiques. Elle crée donc un besoin accru d'expertises. Enfin, depuis les années 2000, le développement des outils numériques et des technologies de la communication a permis une meilleure visibilité des think tanks ce qui a favorisé leur expansion. Il est impossible de ne pas parler des partis politiques français qui tendent à

abandonner leur vocation programmatique. Ce qui permet aux think tanks d'occuper un espace autrefois tenu par la force des partis.

### D & P : D'où la volonté de l'Observatoire de mettre en place un label des think tanks ?

- L'Observatoire Européen des Think Tanks a créé en 2016 le label THINK TANK & TRANSPARENT. Nos résultats sont accessibles gratuitement sur un site Internet dédié (1). Cette année, nous avons labellisé 46 think tanks parmi la centaine d'organisations se revendiquant du concept en France. Parmi eux, il y a un think tank juridique : le Club des Juristes.

### D & P : Quels sont les atouts des think tanks juridiques par rapport aux autres think tanks ?

- Dans un environnement de plus en plus complexe, il est évident que les hommes politiques sont confrontés à un tel niveau d'expertise qu'une aide est toujours la bienvenue. Notamment lorsqu'il y a un renouveau politique avec des députés et sénateurs primo accédants... Les think tanks juridiques ont clairement un rôle à jouer. Les questions juridiques dominent les débats. Il y a plus que jamais un besoin d'experts du droit, de juristes.

Propos recueillis par Caroline Dupuy

(1) <http://label.thinktanks.eu/>

sonnes qui viennent d'horizons différents », résume Louis Vogel. Toujours dans le souci de favoriser les échanges, l'Incubateur du Barreau de Paris précise que son laboratoire d'idées, n'est pas un think tank fermé mais une véritable cellule ouverte à tous.

Pour être reconnu, un think tank doit également pouvoir s'appuyer sur la notoriété de ses membres et/ou de ses intervenants. Il bénéficie alors d'un atout considérable. Difficile est de ne pas citer la première présidente du Club des Juristes qui n'est autre que Christine Lagarde, l'actuelle directrice générale du FMI (Fonds monétaire international). Ou la présence de Gilles de Margerie, ancien directeur général adjoint du groupe Humanis et actuel directeur de cabinet de la ministre de la Santé Agnès Buzyn, au sein du comité de direction de Droit & Croissance. Louis Vogel peut, de son côté, se targuer d'avoir accueilli, lors de débats du Club d'Iéna, des hommes politiques de renom (Alain Juppé, Bruno Le Maire, etc.).

Pour se différencier des autres, certains think tanks mettent en avant une particularité qui leur est propre. « Nous faisons de la recherche. Il y a un réel déficit en la matière en France, insiste Sophie Vermeille. Nous produisons des écrits qui peuvent aller jusqu'à 100 pages. Si besoin nous n'hésitons pas à nous allier avec des centres de recherche ou d'autres think tanks ». Quant à l'association Le Cercle Montesquieu, elle met en exergue que le think tank est un de ses trois piliers et qu'elle se focalise sur les sujets intéressant les directeurs juridiques. « Nous produisons des écrits pour d'autres think tanks et n'hésitons pas à passer des partenariats sur certaines actions avec des associations », précise Nicolas Guérin.



Nicolas Guérin,  
Président du Cercle  
Montesquieu



Sophie Vermeille,  
fondatrice de  
Droit & Croissance

### Des propositions pour changer les choses

Les élections présidentielles et législatives sont des périodes propices pour les think tanks. Le Club d'Iéna n'a pas hésité à réaliser avec l'Ifop un sondage dévoilé fin mars 2017 sur « le regard des français sur la justice à un mois de l'élection présidentielle ». De leurs côtés, le Cercle Montesquieu et l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) ont interpellé cette année les candidats à la présidentielle. Concrètement, ils ont formulé des propositions de réforme ou des mesures importantes à mettre en place au plus vite. L'une des suggestions phares serait d'organiser un Grenelle du droit. Les actions des think tanks ne devraient pas s'arrêter là. « Sans surprise la campagne présidentielle n'a pas permis d'aborder les sujets complexes sur lesquels Droit & Croissance œuvre depuis cinq ans », ne cache pas Sophie Vermeille dans sa dernière newsletter. Le think tank a en effet l'habitude de répondre aux consultations publiques et de se prononcer sur des propositions visant à réformer le droit des entreprises en difficulté ou la réglementation bancaire. Même écho pour « Quelle Justice ? ».

« Le seul message que nous ayons à transmettre à nos futurs députés, c'est de tenir les positions qui sont les nôtres, de bien peser le poids de la timidité, ce qu'elle nous a coûté, ce qu'elle va coûter à la France », prévient Pascal-André Gérinier. Notre clef d'ogive demeure l'élection des juges. Tout le reste en découlera ». La session parlementaire de juillet pourrait être riche d'enseignements...

Caroline Dupuy

### 3 questions à Michel Terrioux,

délégué général de la FNAIM du Grand Paris, qui a créé en 2014 le premier think tank juridique dédié au droit de l'immobilier. Une réponse à l'inflation des textes dans le secteur.



**Droit & Patrimoine :** Vous vous définissez comme un think tank juridique. Pourquoi utiliser ce terme plutôt que celui de lobby, par exemple ?

Michel Terrioux : Nous concernant, le travail de lobbying est réalisé par la FNAIM nationale ou via la commission Logement du Medef Ile-de-France dont je suis le président.

**D & P :** Pourquoi votre think tank juridique ne ressemble pas aux autres ?

- Nous sommes atypiques à plusieurs titres. Tout d'abord, le droit de l'immobilier est original. Il se retrouve

dans 18 textes différents et concerne plusieurs métiers. Ensuite, l'origine de ce think tank remonte à 18 ans lorsque j'avais un groupe d'avocats au sein de la FNAIM Ile-de-France pour analyser les textes juridiques. En 2014, ce club est devenu un think tank car nous souhaitons nous ouvrir à d'autres acteurs de la chaîne de l'immobilier (notaires, huissiers de justice). Enfin, si la FNAIM du Grand Paris a son think tank, la FNAIM nationale n'en a pas.

**D & P :** Comment est-il organisé ?

- Nous fonctionnons, comme à l'origine, avec trois missions : donner de l'information, analyser les textes et la jurisprudence, apporter une

réponse aux questions juridiques posées par les adhérents de la FNAIM du Grand Paris. Pour ce think tank, il n'y a pas de budget spécifique. Celui-ci est compris dans le budget de la Chambre. Je suis un homme de réseaux. J'aime m'entourer de professionnels aguerris. A titre d'exemple, dans le cadre de la commission logement du Medef, a été rédigé un rapport de 33 pages à destination des candidats aux élections législatives. Il contient des réflexions et des travaux issus de personnalités éminentes présentes au sein de notre think tank.

Propos recueillis par  
Caroline Dupuy